

DAEU A – Région Bretagne

ANGLAIS

(Juin 2010 ; mise à jour juin 2011)

1 - PROGRAMME

1. Etude de documents authentiques et récents, extraits de la presse britannique, américaine, australienne...
2. Etudes des structures grammaticales portant sur l'ensemble des connaissances à acquérir en fin de terminale à savoir celles portant sur :
 - **le groupe nominal** (le nom : genre et nombre ; les articles définis et indéfinis ; les adjectifs et pronoms possessifs, le génitif et la notion de possession ; les pronoms personnels ; les adjectifs et pronoms possessifs ; la notion de quantité ; les noms composés)
 - **les adjectifs qualificatifs** (place et accord ; adjectifs épithètes et attributs ; les comparatifs et superlatifs ; les adjectifs irréguliers ; les adjectifs composés)
 - **les verbes** (les temps ; emplois ; verbes suivis d'une structure particulière)
 - **la voix passive**
 - **la phrase complexe** (subordonnées de temps ; subordonnées de condition ; subordonnées relatives)
 - **les auxiliaires modaux** (auxiliaires modaux se référant à une personne ; auxiliaire modaux se référant à une action plus ou moins certaine)
 - **le discours direct et indirect** (comment passer du discours direct au discours indirect et vice-versa)

Le contenu du programme est celui défini dans le *B.O. de l'Education Nationale* n°23 du 7 juillet 2001, relatif au programme de langues vivantes au baccalauréat général.

II. LES EPREUVES :

L'épreuve dure trois heures. Elle se compose de trois parties :

- ***compréhension*** (15 points sur 40)
- ***compétence linguistique*** (15 points sur 40)
- ***expression écrite*** (10 points sur 40)

La compréhension écrite porte sur un article de presse récent tiré d'un quotidien, d'un hebdomadaire... de langue anglaise et se compose d'une série d'exercices dont les consignes sont identiques à celles des baccalauréats généraux et technologiques, ainsi que d'un exercice de traduction d'environ quatre lignes.

La compétence linguistique porte sur l'ensemble des structures étudiées en cours d'année, assorti d'un thème grammatical de cinq courtes phrases.

L'expression écrite (deux sujets au choix sont proposés) peut porter sur la rédaction d'un récit, d'un dialogue, d'une lettre. Il est demandé de rédiger entre 120 et 150 mots.

L'épreuve a pour objectif l'évaluation de l'aptitude à la compréhension de la langue écrite, de l'évaluation à l'expression écrite pour laquelle il est tenu compte de la correction et de la richesse de la langue, et de l'évaluation des compétences linguistiques.

L'usage de tout dictionnaire est strictement interdit.